

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

ENSEIGNEMENT DU YOGA PRENATAL ET POST-NATAL

Conclu entre :



L'Organisatrice

Claudia Martin de *YogaPassion*

Adresse : Chemin du Four, Résidence Les Troenes, bât. A
13100 AIX EN PROVENCE

N° de SIRET : 80279212700044

Déclaration d'activité enregistrée le 30/10/2018 sous le
numéro 93 13 17381 13 auprès du préfet de la région PACA
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Téléphone : 07 70 19 37 27

Email : claudia@yogapassion.fr

Site web : yogapassion.fr

Et le Participant / la Participante

Nom : Prénom :

Entreprise :

Adresse :

.....
Téléphone :

Email :

Article 1^{er} : Objet et champ d'application

En exécution du présent contrat, l'Organisatrice s'engage à organiser l'Action de Formation professionnelle suivante : Formation de Yoga prénatal et post-natal.

Toute commande de Formation implique l'acceptation sans réserve par le Participant / la Participante et son adhésion pleine et entière aux conditions générales de ventes qui prévalent sur tout autre document du Participant / de la Participante.

Article 2 : Nature et caractéristique de l'Action de Formation professionnelle

L'Action de Formation vise à permettre l'organisation de cours de Yoga pour les femmes enceintes et les jeunes mamans.

Sa durée est fixée à 4 jours, soit 28 heures.

Le Programme avec les objectifs détaillés de l'Action de Formation, les diplômes, titres et références de l'Organisatrice figurent en annexe du présent contrat.

Article 3 : Niveau de connaissances préalables nécessaires requis

- Etre âgé(e) de plus de 18 ans ;
- Lire, écrire et parler le français couramment ;
- Avoir un niveau de qualification égal ou supérieur au Baccalauréat ;

- Justifier d'une pratique régulière du Yoga (cours collectifs, particuliers, etc.) ;
- Ne pas avoir de problème médical grave qui empêcherait de participer à la Formation.

L'adresse exacte de chaque lieu de Formation vous sera communiquée 15 jours avant le début de l'Action de Formation.

Article 4 : Organisation de l'Action de Formation

L'Action de Formation a lieu suivant 2 sessions :

- . 1, 2, 3 et 4 février 2019 à Aix en Provence (13100, Bouches du Rhône)
- . 23, 24, 25 et 26 mai 2019 à Paris (75, Ile-de-France)

L'Organisatrice s'engage à mettre à disposition des Participant(e)s les moyens appropriés à l'organisation de la Formation : lieu spécifiquement prévu et salles équipées de moyens pédagogiques standards.

Article 5 : Nombre de participant(e)s

Le nombre maximum de Participant(e)s pour cette Action de Formation est établi à 12.

Article 6 : Engagements du participant / de la participant(e)

La signature du présent contrat engage le Participant / la Participant(e) au respect de toutes les dispositions mises en place pour lui / elle avant et pendant la Formation.

La responsabilité de l'Organisatrice ne pourra en aucun cas être engagée en-cas de vol d'effets personnels du

Participant / de la Participante ou de blessures qu'il / elle subirait pendant la Formation ou en-dehors.

Si des conséquences morales, physiques ou mentales liées au suivi de la formation surviennent, alors elles ne pourront ouvrir droit à aucun dommage et intérêt au profit du Participant / de la Participante à la Formation.

Article 7 : Modalités d'Evaluation et Obtention du Certificat

Le Participant / la Participante recevra son Certificat de Formation s'il / si elle respecte scrupuleusement les conditions suivantes :

- Avoir suivi l'Action de Formation dans son intégralité, sans aucun manquement ;
- Avoir animé au minimum 1 cours de Yoga prénatal et 1 cours de Yoga post-natal devant le groupe, au cours de la formation ;
- Avoir réalisé le travail personnel demandé et avoir transmis, en temps et en heure, les documents pédagogiques post-Formation dûment remplis.

Note : Le Yoga n'est, actuellement, pas reconnu par l'Etat. Aussi, le certificat de fin de Formation qui sera délivré n'a pas de reconnaissance officielle et porte simplement le cachet de l'Organisme de Formation *YogaPassion*.

Article 8 : Dispositions financières

Le prix de l'Action de Formation est fixé à **660 € H.T., TVA non applicable, article 293 B du CGI.**

Acompte de 30 % à régler lors de l'inscription soit 198 €, via Paypal (sur yogapassionfr@gmail.com) ou par virement bancaire.

Le reste du solde (462 €) sera à régler par chèque, à l'ordre de Claudia Martin - YogaPassion le 1^{er} jour de la Formation.

Frais à la charge du Participant / de la Participant(e) :

- Eventuels frais d'hébergement ;
- Frais de repas ;
- Frais de transport et de parking.

Article 9 : Confirmation

A la réception de l'exemplaire du contrat signé par le Participant / la Participante, une confirmation lui sera adressée par email comprenant les renseignements pratiques.

Si le Participant / la Participante ne reçoit pas cette confirmation 5 jours avant le début de la Formation, il lui appartiendra alors de contacter directement l'Organisatrice pour obtenir les modalités d'organisation de la Formation.

Article 10 : Conditions d'annulation

Annulation possible par lettre recommandée avec accusé de réception pendant le délai de rétractation : 10 jours après la signature du Contrat de Formation.

Annulation après le délai de rétractation : une somme forfaitaire ne sera pas remboursée.

50 % de l'acompte sera restitué dans un délai de 8 à 15 jours avant le début de la Formation.

L'acompte ne sera pas restitué dans un délai égal ou inférieur à 7 jours avant le début de la Formation.

Le Participant / la Participante doit, s'il y a lieu, tenir l'Organisatrice informée de son désistement par écrit.

En cas d'insuffisance du nombre de Participant(e)s à une session et en cas de force majeure, l'Organisatrice se réserve le droit d'annuler avec préavis toute Formation qui ne pourrait pas se dérouler dans des conditions pédagogiques optimales.

Dans ce cas, les frais d'inscription préalablement réglés seront intégralement remboursés, sans que le Participant / la Participante puisse prétendre à quelque indemnité que ce soit.

Article 11 : Cas de différend

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le Tribunal de Marseille sera seul compétent pour régler le litige.

Article 12 : Droit à l'image

J'accepte sans réserve d'être pris(e) en photo et en vidéo pendant la Formation et que mon image soit utilisée à des fins pédagogiques ou de communication par l'Organisatrice ;

Je n'accepte pas d'être pris(e) en photo et en vidéo pendant la Formation et que mon image soit utilisée à des fins pédagogiques ou de communication par l'Organisatrice.

Cocher les dates et le lieu de la session choisie

1, 2, 3 et 4 février 2019 à Aix en Provence (13100, Bouches du Rhône)

23, 24, 25 et 26 mai 2019 à Paris (75, Ile de France)

Pièces à fournir pour valider votre inscription

Pièces à envoyer à cette adresse email :
claudia@yogapassion.fr

Ou par courrier postal :

Claudia MARTIN
Chemin du Four, Résidence Les Troenes, bât A
13100 AIX EN PROVENCE

1. Le formulaire Participant(e) complété
2. Un CV et un portrait photo

Fait en double exemplaire le.....

Nom, prénom, date, signature et mention « lu et approuvé »

Pour le Participant / la Participante

Pour l'Organisatrice